

Information du Département

DEPARTEMENT DE LOIRE-ATLANTIQUE

Hôtel du Département - 3, quai Ceineray – BP 94109

44041 Nantes cedex 1 - Tél. 02 40 99 10 00

loire-atlantique.fr

Loire
Atlantique

Avec le soutien de :



Une nouvelle section permet de connecter tout le sud du Pays de Retz à l'agglomération nantaise

Le Département ouvre un itinéraire cyclable de 51 km entre Bouguenais et Villeneuve-en-Retz

Dans le cadre de son plan d'actions « La Loire-Atlantique à vélo », le Département vient de terminer l'aménagement d'une section cyclable entre Saint-Léger-les-Vignes et Machecoul-Saint-Même.

Cette nouvelle liaison de 21 km permet de créer un grand itinéraire cyclable reliant l'agglomération nantaise et tout le sud du Pays de Retz.

La nouvelle section de 21 km

Le Département de Loire-Atlantique a engagé en 2018 la réalisation d'une section cyclable entre Saint-Léger-les-Vignes et Machecoul-Saint-Même. Les aménagements viennent tout juste de se terminer.

Cette liaison de **21 km** compte :

- 1,9 km en site propre (pistes cyclables et voie verte).
- 6,3 km en chemin rural partagé avec les engins agricoles (trafic très faible).
- Une antenne de 7 km avec la commune de Sainte-Pazanne.
- Une antenne de 2 km avec la commune de Saint-Lumine-de-Coutais.

À noter que le jalonnement de ces deux antennes reste à réaliser.

Cette nouvelle section chemine par les communes de Port Saint-Père, Saint-Mars-de-Coutais, Sainte-Pazanne et Saint-Lumine-de-Coutais.



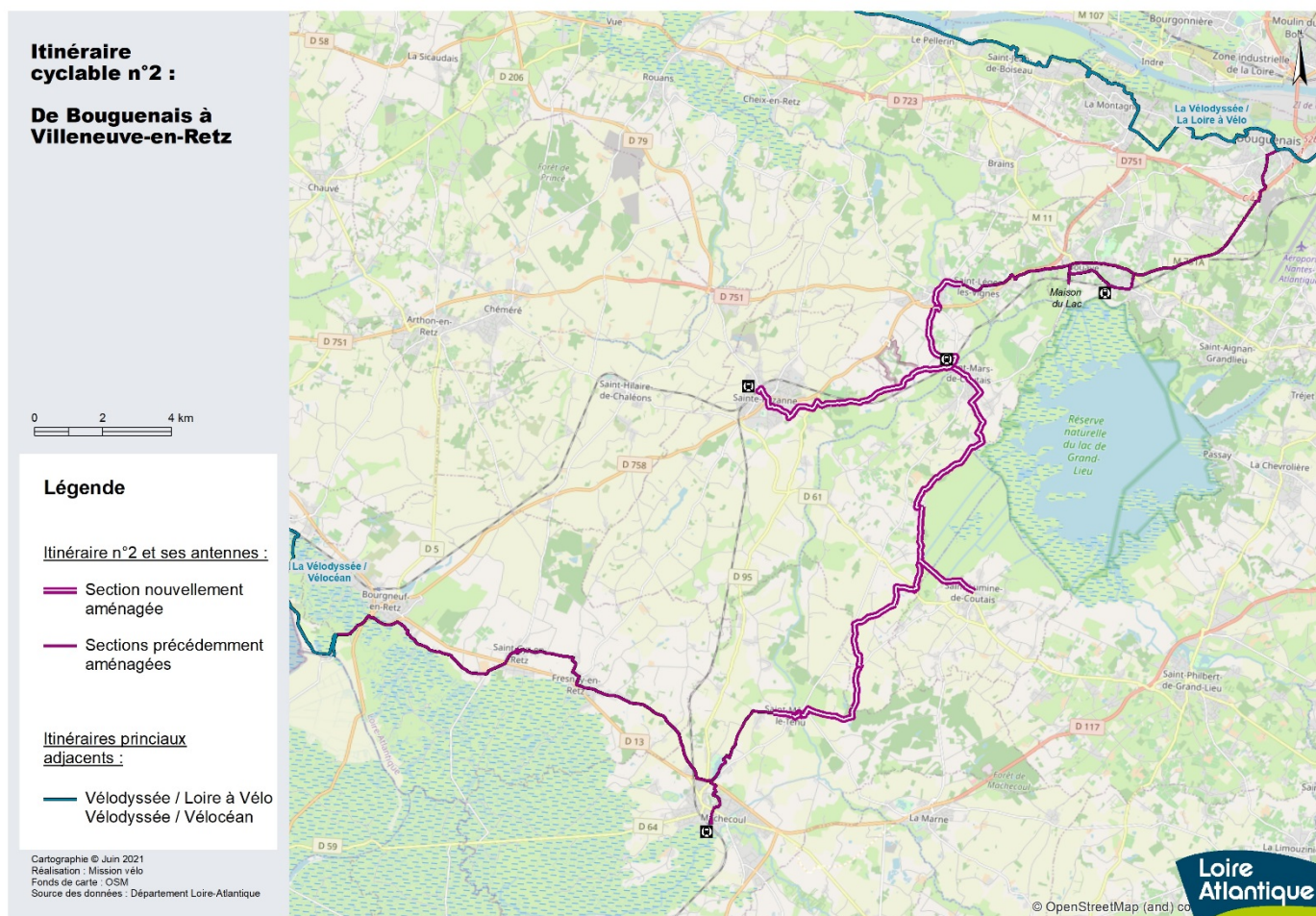
Destiné à offrir une alternative au déplacement automobile au maximum d'usagers locaux, le tracé dessert notamment les gares de Port-Saint-Père / Saint-Mars-de-Coutais et de Sainte-Pazanne.

Sa réalisation représente un coût global de près d'**1,1 M€** pour lequel le Département de Loire-Atlantique bénéficie de subventions de la Région des Pays de la Loire (266 480 €) et de l'Europe (98 834 €).

Les 51 km de l'itinéraire départemental n°2

L'itinéraire départemental n°2 représente un linéaire de 51 km entre Bouguenais à Villeneuve-en-Retz, dont :

- ➔ 11 km en site propre (pistes cyclables et voie verte).
- ➔ 11 km en chemin rural partagé avec les engins agricoles (trafic très faible).



Retrouvez toutes informations vélo du Département sur :

loire-atlantique.fr/velo